

Webinaire : Filière automobile point d'étape Covid-19 – 17 avril 2020

Compte-rendu des échanges

Introduction de R. Delaunay, Président de l'ARIA Hauts-de-France :

Les dates de redémarrage des constructeurs se précisent et s'orientent vers début mai pour les constructeurs nationaux.

L'enjeu majeur reste de pouvoir redémarrer toute la supply chain.

Rappel du rôle et de la mission de l'ARIA dans le contexte actuel : accompagner les entreprises industrielles de la filière automobile régionale afin de ne laisser personne au bord de la route.

Intervention de Marc Mortureux, Directeur général de la PFA :

Voir présentation jointe

Intervention de Luc Messien, Délégué général de l'ARIA Hauts-de-France (rappel des dispositifs) :

La mission de l'ARIA n'est pas de créer des dispositifs mais de faire de la veille et de partager : RDV sur notre site internet : <https://www.aria-automobile-hdf.fr/evenements/184/guide-aux-entreprises-face-a-l-epidemie-covid-19>

Rappel : Ne pas faire travailler les personnes à risques qui doivent être identifiées

S'assurer d'avoir des documents à jour avec les protocoles sanitaires mis en place dans l'entreprise

Intervention Pierre-Marie Pierrard, Délégué territorial de l'ARIA Hauts-de-France (retour sur le questionnaire financier) :

(Voir présentation jointe)

Nous n'avons reçu que 26 réponses.

Il est toujours possible de contribuer et de nous envoyer vos réponses.

Questions/Réponses :

F. Salamone : Qu'en est-il de la saisine déposée par la CGT Métallurgie ? Devons-nous nous mettre en situation de prudence ? La législation n'étant pas la même dans tous les pays, comment faire entendre les décisions françaises à l'étranger ?

M. Mortureux : Il ne faut pas anticiper les décisions mais garder en tête le risque. La position de l'état est : dès lors que les dispositifs sanitaires sont en place, il est encouragé de reprendre l'activité s'il y a des commandes.

F. Salamone : Le programme PIAVE est-il prioritaire en cette période ?

M. Mortureux : Oui. Il n'y a eu que 3 projets déposés jusqu'à présent. Il ne faut pas hésiter à déposer des dossiers. Il y a de l'argent. Demandez de l'aide si besoin pour bien cibler la préparation des dossiers. L'ARIA reviendra vers F. Salamone pour l'accompagner si besoin.

JM Barki : Sealock est la dernière PME qui fabrique des colles en France. Malheureusement, les colles sont considérées comme du consommable par les constructeurs alors qu'elles sont des produits de haute technicité (ex : colles batteries qui sont vendues à l'étranger). Comment profiter de la situation pour monter des projets avec les constructeurs ?

L. Messien : Effectivement, le moment est rêvé pour mettre en place ces collaborations ; l'ARIA va voir comment répondre à la question

O. Hutin : 2 informations

L'UIMM va distribuer 3 millions de masques via les chambres syndicales

Mise en place de prêts participatifs UIMM+Finorpa pour les adhérents de l'UIMM

S. Bigeard : Les équipes sont plus ou moins secouées par la situation. Comment des structures comme la nôtre peuvent accompagner les hommes et les femmes ? Ceux-ci vont revenir travailler, mais dans quel état d'esprit sont-ils ? Il va falloir travailler sur humain : qu'avez-vous prévu ?

L. Messien : Nous partageons tous cette problématique. Le sujet reste essentiel. Dès la semaine prochaine, nous mettrons en place des webinaires pour accompagner les entreprises sur ces sujets. Le chef d'entreprise doit communiquer mais pas surcommuniquer.

P. Galabert : Plastic Omnium Alphatech a mis en place de cellules d'écoute très demandées. Deux billets par semaine sont envoyés aux 600 employés et 1 conf. Call est organisée tous les 15 jours avec les managers. Il est nécessaire de s'appuyer sur des structures qui existent.

L. Ferrer :

La médecine du travail semble absente du débat : comment la faire intervenir pour valider les protocoles sanitaires + aider à identifier les personnes à risques ? Elle a également un rôle à jouer dans la gestion des risques psycho-sociaux.

Chômage partiel : tous les salariés n'ont pas les mêmes besoins financiers et certains (pas/plus d'enfant à charge, maison payée, ...) sont prêts à faire en sorte que certains de leurs collègues soient favorisés en n'étant pas au chômage. La DIRECCTE n'intègre pas cette notion puisqu'elle demande au dirigeant d'être équitable vis-à-vis de ses salariés.

L. Messien : effectivement, la médecine du travail est rarement présente dans les réunions auxquelles nous participons en ce moment. Nous proposons néanmoins d'accompagner les entreprises en nous appuyant sur nos partenaires.

Conclusion :

Merci pour ces échanges.

Nous restons bien entendu en contact permanent avec vous afin de répondre au mieux à toutes vos interrogations.